

ARRANGEMENT DE MADRID

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I. Administration qui notifie la décision définitive: Centre National de la Propriété Intellectuelle
20, ul. Kozlova, 220034 Minsk (Biélarus)
Téléphone - (0172) 36-36-56, 85-25-71 (Division des marques) Télécopieur - (0172) 85-26-05, 85-26-07

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 777 398

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:

Beiersdorf AG

Unnastrasse 48, D-20245 Hamburg (Allemagne).

IV.

- Décision définitive confirmant le refus **total** de protection émis le 2004.08.12
- Décision définitive confirmant le refus **partiel** de protection émis le
La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:
- Décision définitive infirmant **totalemment** le refus de protection émis le
- Décision définitive infirmant **partiellement** le refus de protection émis le
La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:
-

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 2005.01.25

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:


